

Inscriptions sur les listes électorales – échéance février 2026

Madame, Monsieur,

La Ville de Châtellerault rappelle aux administrés que la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au vendredi 6 février 2026.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'inscription sur les listes électorales de la commune est obligatoire pour pouvoir participer à un scrutin. Elle est ouverte aux personnes âgées de 18 ans révolus et de nationalité française.

Modalités d'inscription

Les démarches peuvent être effectuées :

- en ligne, sur le site officiel *service-public.fr*, jusqu'au mercredi 4 février 2026 ;
- en mairie, sur rendez-vous au 05 49 20 20 60, jusqu'au vendredi 6 février 2026.

Pièces à fournir

Les demandeurs devront présenter :

- un justificatif d'identité en cours de validité ;
- un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans ainsi que les personnes ayant récemment acquis la nationalité française peuvent bénéficier d'une inscription automatique. Il est toutefois recommandé de vérifier sa situation électorale via le service officiel « *Interroger sa situation électorale* » disponible sur *service-public.fr*.

Pour toute information complémentaire :

<https://www.chatellerault.fr/demarches-administratives/elections/>

Grand Châtellerault

CONTACT

Lydia de Abreu — Attachée de presse

05 49 20 20 08 · lydia.deabreu@grand-chatellerault.fr